



25, Route de Licques
62890 CLERQUES
Tél. 03.21.35.06.32

République Française
Département du PAS-DE-CALAIS
Arrondissement de SAINT-OMER
Canton de Lumbres
Commune de CLERQUES

Registre des Arrêtés du Maire n° 016 -2022

**ARRETE portant INTERDICTION de circuler et de
stationner
Sur la rue d'Audenfort, entre l'Impasse Godde et
l'entrée de la rue du Calvaire
Le 11 septembre 2022**

Monsieur Aurélien DOMMANGET, Maire de la Commune de Clerques,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par arrêté du 6 novembre 1992,

Vu la circulaire ministérielle n°86.230 du 17 juillet 1986 sur la répartition des pouvoirs de police en matière de circulation routière, notamment le paragraphe I.1.3 relatif à la police de la circulation à l'intérieur des agglomérations,

Vu la demande du Comité des Fêtes, représentée par Mme Carole PARREIN, en date du 01 septembre 2022,

Considérant la nécessité de prendre toutes les mesures de sécurité pour permettre le bon déroulement de la brocante,

ARRETE

Article 1 : Pour la journée du dimanche 11 septembre 2022, la brocante aura lieu sur la route d'Audenfort.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par la mairie. Les restrictions seront : interdiction de stationnement et interdiction de circulation sur la rue d'Audenfort, entre l'impasse Godde et l'entrée de la rue du Calvaire.

Article 3 : Monsieur DOMMANGET, Maire de la commune, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Ardres, Madame la Présidente du Comité des Fêtes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié et transmis à Madame le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Saint-Omer.

Fait à Clerques, le 01 septembre 2022

Aurélien DOMMANGET,
Maire



